

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 006-027/13/BC

**■ Attribution d'une subvention à association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet - Approbation d'une convention.
DPEATSV 13/9389/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises de l'image et du son destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales. Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

MPM a depuis leur création soutenu deux associations qui œuvrent pour le développement des activités liées à l'audiovisuel et au multimédia : Pôle Sud Image qui rassemble les professionnels de l'image et MedMultimed qui rassemble les professionnels du multimédia.

Le paysage audiovisuel et multimédia est entré, en 2009, dans une phase de profonde et rapide mutation.

Dans un marché en diminution, ces deux associations (toutes les deux labellisées PRIDES en 2007) ont décidé de se rassembler et de créer une association unique : Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet le 12 octobre 2010. Cette dynamique de rassemblement des acteurs de l'innovation dans le domaine du contenu numérique est guidée par la logique actuelle de convergence des médias, par l'émergence de nouveaux marchés avec des productions transmédia nécessitant la collaboration entre les différents métiers sur les différents écrans, et par le souci de construire un pôle de PME TPE en mesure de se positionner aux niveaux national et international pour faire la promotion des savoirs-faires et des excellences métropolitaines.

Les objectifs du Pôle pour 2013 - 2014 :

- L'amélioration de la mise en réseau des acteurs de la filière, en renforçant le réseau par la filière, par le niveau de structuration des entreprises, sur le territoire régional
- Renforcer le bouquet de services : soutien à la structuration et à l'émergence et soutien dans l'accès aux nouveaux marchés des entreprises, la mise en réseau
- L'ingénierie de projets : le soutien de l'émergence de nouveaux projets et l'innovation avec l'accompagnement d'au moins 5 projets transmédia dans leur réalisation
- Donner au territoire de PACA une identité Transmédia et les compétences nécessaires pour y parvenir
- Avoir 35% de ressources propres à échéance 2014

Le plan d'action pour 2013 :

Le réseau :

- Animer le réseau par l'écosystème web de PRIMI
- La tenue de réunions thématiques – réseau : le Pitch-réseau mensuel, le réseau des pairs, l'incubateurs d'idées
- L'élaboration d'une cartographie de la filière

Les compétences :

- Club des écoles : prospection des écoles, organismes de formation et des labos de recherche autour d'un pack « club des écoles ». Il permettra la promotion des écoles sur le site internet de PRIMI (annuaire), un accès privilégié aux étudiants, des liens réguliers avec les entreprises, des réunions trimestrielles, l'ouverture aux écoles de la Méditerranée (contact ESAV Marrackech)
- Atelier de la compétence avec le PRIDES ICP – Réalisé avec l'ACT MEDITERRANEE : il s'agit d'une formation action de 2 jours individuels en entreprise + 4 jours collectifs. Elle évoquera également la méthode Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (anticiper les évolutions métiers en fonction des enjeux de l'entreprise)
- Formation au pitch (adossée à l'accompagnement des marchés) : programme individuel intégré au projet global d'accompagnement transmédia et à l'accompagnement marché Pitch investisseur, pitch acheteur, pitch projet transmédia
- Négociation avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés

Sur un territoire :

- Accompagnement de projets structurants
- Partenariat sur des événements à fort rayonnement

- Automne Transmédia et Créative entreprises network
- Positionnement PRIMI Capitale Culturelle

Vers des marchés :

- Accompagnement sur les marchés professionnels internationaux : l'association permet à ses membres d'accéder aux marchés internationaux sur des stands ombrelles pour donner une visibilité au réseau et à chacun des membres
- Accompagnement à l'international : prospection, délégations à l'international
- Ateliers diffuseurs et « R & D »
- Services négociés (veille économique ...)

Transmédia :

- Dispositif d'accompagnement de projets transmédia : son objectif est d'expérimenter un dispositif de soutien et d'accompagnement de projets :
 - un fonds d'aide au développement de projets transmédiés et web porté par le service Cinéma de la Direction de la Culture (Région PACA)
 - ce dispositif est coordonné par PRIMI

L'accompagnement comporte un parcours 2013-2014 incluant pour les porteurs de projet : de la formation, des temps d'échange et de confrontation avec des experts (tutorats, accompagnements), un soutien pour aller pitcher sur des marchés en France et à l'étranger, de la mise en réseau, de l'accompagnement individuel (juridique, économique, créatif...)

- Mission d'animation du projet école transmédia : une volonté de la région avec le partenariat de Provence Promotion et d'Euroméditerranée et l'attention particulière d'Orange

Le budget prévisionnel de PRIMI, pour 2013, s'élève à 906.154 euros. Il est en augmentation de 35,2 % par rapport au budget prévisionnel de 2012 (670.060 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Achats :	69.120 euros
Salaires et charges :	334.648 euros
Loyers et charges :	27.750 euros
Services extérieurs :	135.100 euros
Autres services extérieurs:	240.436 euros
Autres charges	99.100 euros

La masse salariale représente 37 % des dépenses totales.

L'équipe est constituée de 4 permanents en Contrat à Durée Indéterminée, et 1 Contrat Unique d'Insertion qui sera transformé en CDI à compter du 1^{er} février 2013.

Les recettes sollicitées sont :

Région Provence Alpes Côte d'Azur :	492.465 euros
Etat :	90.646 euros
MPM :	39.500 euros
Département des Bouches du Rhône :	15.000 euros
Marseille :	20.000 euros
Entreprises :	183.543 euros
Contributions en nature	65.000 euros

Les entreprises représentent 20,25 % du total des recettes.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

L'Etat, au travers de la DATAR et du Centre National Cinématographique, a compensé les fonds octroyés par le FEDER les années précédentes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2013, à l'animation de l'association PRIMI, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 34.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 34.000 euros à l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI